



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**CINQUIEME REUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX D'AVIATION CIVILE (DGAC/5)
DES ETATS DE LA REGION ESAF ET WACAF**

(Dakar, Sénégal, 04 novembre 2013)

Point 1 de l'ordre du jour: Ordre du jour Provisoire

Ordre du jour PROVISOIRE

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE
Cette note présente l'ordre du jour provisoire de la cinquième réunion des Directeurs généraux de l'Aviation Civile (DGAC/5) des Etats des régions ESAF et WACAF pour approbation.
REFERENCE(S): Lettre aux Etats référencée SR 3/82 – 0603 datée du 21 août 2013
Objectifs Stratégiques connexes : Tous les objectifs stratégiques de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 L'ordre du jour provisoire ainsi que les notes explicatives associées pour la cinquième Réunion des Directeurs Généraux des Aviations Civiles (DGAC/5) des Etats des régions ESAF et WACAF ont été transmis en pièces jointes à la Lettre aux Etats Lettre aux Etats référencée SR 3/82 – 0603 datée du 21 Aout 2013. Des changements y ont été apportés subséquemment ; l'ordre du jour révisé est joint en Appendice A et B à cette note. Le programme de travail de DGAC/5, mentionnant le temps alloué à chaque point de l'ordre du jour est détaillé dans la Note d'information IP/03.

1. SUITES A DONNER PAR LA REUNION

2.1 La réunion est invitée à:

- a) examiner et adopter l'agenda provisoire jointe en Appendice A à cette note;
et
- b) prendre connaissance des notes explicatives jointes en Appendice B à cette note.



APPENDICE A

CINQUIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX D'AVIATION CIVILE (DGAC/5) DES ETAS DE LA REGION ESAF ET WACAF

(Dakar, Sénégal, 04 novembre 2013)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1: **Examen Et Adoption de l'ordre du Jour et du Programme de travail provisoires de la réunion**
- Point 2: **Suivi des recommandations et conclusions de la réunion DGCA/4**
- Point 3: **Sécurité Aérienne**
- 3.1 Conclusions / Décisions d'APIRG/19 et RASG - AFI/2;
 - 3.2 Approche USOAP de surveillance continue et cadre de suivi en ligne
 - 3.3 Mise en œuvre de la base de données AOC de l'OACI
- Point 4: **Transport Aérien**
- 4.1 Environnement: Mise en place des plans d'action pour la réduction du CO2.
- Point 5: **Sureté de l'Aviation**
- 5.1 Programme OACI d'assistance AVSEC
- Point 6: **Questions Diverses**
- 6.1 Divers
 - 6.2 Hôte et dates de la prochaine réunion.
-



APPENDICE B

CINQUIEME REUNION DES DIRECTEURS GENERAUX D'AVIATION CIVILE (DGAC/5) DES ETATS DE LA REGION ESAF ET WACAF

(Dakar, Sénégal, 04 novembre 2013)

Notes explicatives de l'ordre du jour

POINT 1: EXAMEN ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA REUNION

Sous ce point, la réunion examinera et adoptera à sa convenance l'ordre du jour de la réunion

POINT 2: SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DE LA REUNION DGCA/4

Sous ce point, la réunion examinera les mesures de suivi prises par les Etats et les autres parties prenantes concernant les Conclusions de la DGCA/4. (*Les Etats sont tenus de prendre des actions de suivi tous les 6 mois après la réunion*).

POINT 3: SECURITE AERIENNE

3.1 Conclusions / Décisions d'APIRG/19 et RASG - AFI/2;

Sous ce point, la réunion examinera et adoptera, le cas échéant, les conclusions et recommandations d'APIRG/19 et de RASG - AFI/2.

3.2 Approche USOAP de surveillance continue et cadre de suivi en ligne

Sous ce point, un aperçu du cadre en ligne CMA, une série de systèmes d'applications intégrées basées sur le Web, y compris le système électronique de dépôt des différences avec les SARP de l'OACI sera fait à la réunion

3.3 Mise en œuvre de la base de données AOC de l'OACI

Sous ce point, il sera présenté à la réunion une mise à jour sur la création d'un registre international des permis d'exploitation aérienne (AOC) et des spécifications d'exploitation associés (OpsSpecs) comme moyen d'assurer la transparence aux Etats contractants de la validité et actualité des AOC ainsi que sur l'intégrité de conformité de l'autorité pertinente de surveillance.



POINT 4: TRANSPORT AERIEN

4.1 Environnement: Mise en place des plans d'action pour la réduction du CO²

Sous ce point une note d'information sera produite pour faire le point sur les conclusions de la 38^{ème} Assemblée de l'OACI relatives à la protection de l'environnement et prendre les actions appropriées pour leur mis en œuvre aussi bien que les initiatives entreprises par les Etats africains pour la réduction des émissions de CO² en particulier les plans d'action comme recommandé par le Conseil

POINT 5: SURETE DE L'AVIATION

5.1 Programme d'assistance AVSEC de l'OACI

Suite à la Conférence ministérielle régionale, d'Abuja, au Nigeria, en avril 2010, la 37e Session de l'Assemblée générale de l'OACI (octobre 2010): la Déclaration sur la sûreté de l'aviation, la Conférence régionale sur la sûreté de l'aviation en Afrique (Dakar, Sénégal en octobre 2011) et la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (Montréal, Canada en septembre 2012), l'OACI a élaboré un programme d'assistance de renforcement des capacités. La réunion sera informée des détails de la mise en œuvre de ce programme en Afrique.

POINT 6: QUESTIONS DIVERSES

6.1 Divers

Sous ce point la réunion pourra discuter toute autre question qui n'a pas été évoquée durant la rencontre

6.2 Hôte et dates de la prochaine réunion.

Sous ce point, les Directeurs généraux conviendront de la date et du lieu de leur prochaine réunion.

- FIN -